

Délibération n° 2023-26 :
Remplacement d'un membre au sein d'une
commission municipale permanente

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.

Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Considérant que par délibération n° 2020-16 en date du 4 juillet 2020, le Conseil Municipal a créé 8 commissions communales permanentes et a fixé le nombre de conseillers par commission ;

Considérant que suite à la démission de M. Fabrice DESTIN de son mandat de conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission « Voirie-Réseaux-Sécurité-Transports scolaires », dans laquelle il siégeait ;

Il est précisé que les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, en vertu de l'article L 2121-21 du CGCT.

Vu la délibération n° 2020-16 en date du 4 juillet 2020 ;

Vu la délibération n° 2021-37 en date du 17 septembre 2021 ;

Vu la délibération n° 2022-23 en date du 3 juin 2022 ;

M. DRUELLE : Donc, est-ce qu'il y a des personnes qui se..., qui seraient... ? Y-a-t 'il des personnes ?

Mme BECHET : Je me propose.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des personnes qui veulent se présenter ?

M. DRUELLE : A la place de Monsieur DESTIN ?

M. le Maire : Alors, soit on le fait à bulletin secret, soit on le fait à main levée, comme vous voulez.

M. DRUELLE : A main levée ?

M. le Maire : Tout le monde est d'accord pour le faire à main levée ? Donc, Madame BECHET, vous vous présentez ?

Mme BECHET : Bah oui.

M. le Maire : Oui. Qui est pour ?... Des abstentions ?... Vous êtes élue à la majorité. Bravo.

M. GOURDON : Ça s'arrose !

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

-DECIDE, A L'UNANIMITE, de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination du membre de la commission communale permanente « Voirie-Réseaux-Sécurité-Transports scolaires » et de procéder à sa désignation par un vote à main levée.

Mme Vanessa BECHET se porte candidate afin de remplacer M. Fabrice DESTIN, démissionnaire.

Le candidat au poste de membre de la commission « Voirie-Réseaux-Sécurité-Transports scolaires » après un vote à main levée, a obtenu : 27 voix

-ARRETE, A L'UNANIMITE, la composition de la commission communale permanente « Voirie-Réseaux-Sécurité-Transports scolaires », comme suit :

Voirie - Réseaux - Sécurité - Transports scolaires
Christophe DAMOUR
Jean-Philippe ROBIN
Philippe BARROUX
Damien COCHARD
Jean-François TRAINSON
Christian DRUELLE
Vanessa BECHET
Patrick ETESSE

Délibération n° 2023-27 :
**Modalités de financement et de réalisation du complexe sportif métropolitain à
Chanceaux-sur-Choisille**

Monsieur le Maire explique qu'en l'absence de l'avis des Domaines, ce point est retiré de l'ordre du jour.

M. ETESSE : Est-ce que je peux faire une remarque à ce sujet Monsieur DAVIET ?

M. le Maire : Oui Monsieur ETESSE.

M. ETESSE : Je souhaite pour ma part que se tienne une commission des sports.

M. le Maire : Une commission ?

M. ETESSE : Une commission des sports.

Mme BAUMANN : Cela va être fait Monsieur ETESSE.

M. le Maire : Une commission des sports Monsieur ETESSE, il n'y a pas de problème.

M. ETESSE : Voilà, c'est pour cela que j'interviens Madame BAUMANN.

M. le Maire : Il y a eu trois commissions des sports. La première, vous êtes venu.

M. ETESSE : Oui.

M. le Maire : La deuxième, vous n'êtes pas venu.

M. ETESSE : Oui.

M. le Maire : La troisième, vous n'êtes pas venu.

M. ETESSE : Oui.

M. le Maire : Donc, il y a une commission des sports...

M. DELETANG : Qui gère.

M. le Maire : ...je pense la semaine prochaine.

M. ETESSE : Oui, alors vous remarquerez que quand je ne viens pas,...

M. le Maire : Ah mais de toutes façons, ce n'est pas une nouveauté Monsieur ETESSE.

M. ETESSE : ...9 fois sur 10 je m'excuse, sauf quand je laisse passer, comme vous pour La Poste, un événement particulier. Il reste que, quand je ne viens pas, et je vous en ai déjà informé, c'est qu'il s'agit soit de problèmes de santé, ce qui peut m'arriver comme à vous, soit de problèmes familiaux, et qui vont peut-être nécessiter d'ailleurs que je quitte le Conseil Municipal avant la fin de ce Conseil. Je donnerai pouvoir à Madame DESMARES. Parce que, je vous l'ai déjà dit, j'ai une situation familiale qui est complexe. Pas à Chanceaux, mais dans ma famille, j'ai besoin d'assister ma famille. Et quand cela se trouve, bien, si il y a une réunion municipale, je m'en excuse, mais je ne peux pas y participer.

Mme BAUMANN : Mais il n'y a pas de soucis Monsieur ETESSE.

M. le Maire : Monsieur ETESSE, ce n'est pas un reproche.

Mme BAUMANN : On comprend très bien.

M. ETESSE : Non, parce que j'ai cru que c'était un reproche, voire un fichage, alors...

Mme BAUMANN : Non, mais non, mais non.

M. le Maire : Non, mais non.

M. DELETANG : Après, il y a des compte-rendus, vous pouvez lire les compte-rendus.

M. ETESSE : Oui oui, je lis les compte-rendus. Généralement, je lis ce que je dis.

Mme BAUMANN : Non, mais il y aura une commission.

M. le Maire : Mais, ce n'est pas un reproche d'être absent, même moi je peux être absent.

M. ETESSE : Même vous. Alors...

M. le Maire : Personne n'est immortel...

M. ETESSE : ...c'est dire si je suis excusé !

M. le Maire : ...malheureusement. Voilà.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises depuis le dernier Conseil Municipal en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de décision	Date de la décision	Objet
2023-02	18 avril 2023	Décision sollicitant une subvention au titre du fonds vert pour la construction d'un ALSH et d'un RPE

. Déclarations d'Intention d'Aliéner (pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption) :

- DIA n°2023-008 pour la vente d'un terrain bâti, situé 1, allée du Passe-Temps, propriété de Madame Rachel BERNARD, cadastré ZP 480 et d'une superficie de 625 m2.
- DIA n°2023-009 pour la vente d'un terrain non bâti, situé « Grande Pièce de Chanceaux », propriété la société G.F.I., cadastré ZP 607 et d'une superficie de 702 m2.
- DIA n°2023-010 pour la vente d'un terrain bâti, situé avenue du Cassantin, propriété la société JEANALY IMMOBILIER, cadastré ZI 95 et d'une superficie de 6 970 m2. (DPU TMVL)
- DIA n°2023-011 pour la cession d'un fonds de commerce, situé 13 rue de la Mairie, propriété EURL PIZZ'L, cadastré C 158 pour 23 m2.
- DIA n°2023-012 pour la vente d'un terrain bâti, situé 10 Rue de la Mairie, propriété des Consorts VALLETTE, cadastré C 316 et d'une superficie de 5 281 m2.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : C'est un Conseil Municipal assez rapide, j'en suis désolé, mais il fallait absolument que cela passe aujourd'hui pour avancer pour l'ALSH.

M. ETESE : Questions diverses, Monsieur DAVIET, est-ce que je peux poser une question diverse ?

M. le Maire : Oui.

M. ETESE : Pour respecter ce que demandait Madame BAUMANN. Donc, c'est effectivement dans ce temps des questions diverses que se discutent ces choses-là. Concernant la date de l'examen par la Métropole de la construction du complexe sportif. Parce que, initialement, si j'ai bien compris, elle était prévue le 15. Mais, après divers échanges, il apparaît qu'elle se tiendrait le 22 ?

M. le Maire : Je pense que ça va être le 22, mais cela ne passera pas le 22 puisqu'aujourd'hui on n'a pas fait notre délibération, Monsieur ETESE.

M. ETESE : Alors, c'était là-dessus que je voulais vous interroger, justement à propos de la délibération, en vous posant la question suivante, bon, je pense qu'il faut avoir le débat dans les formes réglementaires, c'est-à-dire la commission, et après le Conseil Municipal, de manière à ce que l'on ait un échange. Laissez-moi terminer, s'il vous plaît. De manière à ce que l'on ait un échange, pourquoi ? Parce que ce n'est pas une question, à mon avis, de majorité / d'opposition. C'est une question d'un équipement communal. D'ailleurs, je me suis fait repréciser par un certain nombre de conseillers métropolitains, avec qui j'ai pu avoir des échanges, qu'il s'agissait avant tout d'une question à détermination communale, avec un financement, certes, métropolitain, mais qui donc, regardait, au premier chef, notre Commune. Donc, ma question concernait cela : est-ce que nous aurons, le temps des réunions de commission des sports et de Conseil Municipal, avant un réexamen précis par le Conseil Métropolitain ? D'autre part, en échangeant avec ces conseillers, je me suis, comment dire, rendu compte qu'il y avait eu discussion dans la commission métropolitaine elle-même, avec des avis partagés, sur des sujets qui nous intéressent, puisque je l'ai, comment dire, évoqué devant vous une fois. Et donc, il est absolument nécessaire qu'on ait dans la Commune préalablement. Je m'aperçois également, en discutant avec les gens avec qui j'ai pu échanger, ils ont été nombreux, qu'il ne s'agit pas que de la question d'UN sport. Il s'agit vraiment, et là, entre guillemets, puisqu'on l'évoque, ce n'est pas que la question du handball, bien que, je vous le dis franchement, j'y suis particulièrement attaché. On est quelques-uns dans cette Commune à avoir porté le maillot national, et la dimension d'une salle nous est particulièrement attachée. Mais il ne s'agit pas que de cela. Quand on échange avec nos concitoyens dans la Commune, on s'aperçoit que pour plusieurs disciplines sportives, dont certaines existent dans la Commune, cet équipement, avec des dimensions plus importantes que ce qui est prévu initialement dans le document, est important. Et Monsieur DELETANG l'a signalé

tout à l'heure, mais il n'est pas le seul à l'avoir signalé dans la Commune : depuis 1990, ce qui était déposé à la CCV, et ensuite ce qui était étudié par le Conseil Municipal, ou du moins projeté on va dire, cela n'a jamais été étudié jusqu'au bout par le Conseil, c'était une aire de jeu, une aire de pratique sportive, de 44 mètres sur 25, ce qui là permettrait, et je termine là mon propos, la pratique de tous les sports.

M. le Maire : Ecoutez, Monsieur ETESE, le 8 juin 2021, on a vu l'ensemble des associations, c'est-à-dire la gym, le tir-à-l'arc, le judo, le tennis, la pétanque, le foot, le bicross, le tennis de table, la zumba, le step et le hip-hop. On leur a demandé ce dont ils avaient besoin. Aujourd'hui, est-ce que l'on a les moyens, aujourd'hui, sincèrement, de créer de nouvelles sections sur notre Commune ? Voilà. Aujourd'hui je pense que l'on a des sections, il faut les faire vivre, et je pense qu'il faut les faire vivre correctement. Ce gymnase de 25 mètres par 35 m², en fait il fait 1.350 m² en tout. Il ne fait pas 875 m², il fait en tout 1.350 m². Bon, le projet on peut toujours le revoir. On peut toujours le revoir le projet. Sauf que, si on le revoit, on recommence à zéro. Si vous voulez recommencer à zéro, pas de problème. Mais enfin, je me suis battu depuis 3 ans, enfin, nous nous sommes battus depuis 3 ans, aussi bien les élus que les élus métropolitains, pour avoir ce gymnase. Si vous voulez que l'on annule tout, on annule tout. Voilà. Aujourd'hui, si l'on recommence les calculs, on peut toujours le faire, étant donné qu'aujourd'hui il y a Ballan-Miré qui veut un gymnase, il y a Tours qui veut un gymnase. Notre gymnase, oui, il passera encore en dernier, c'est tout. Aujourd'hui on attend le gymnase depuis combien d'années ? En 2001, nous étions à la CCV.

M. ETESE : Oui.

M. le Maire : Nous étions à la CCV, nous n'avons jamais eu de gymnase. Ensuite, nous sommes rentrés à la Métropole en 2014, nous ne l'avons jamais eu. On a la chance d'avoir un gymnase, je pense que l'on s'est battu, aussi bien les élus que les élus métropolitains, pour l'avoir. Alors, quand j'entends certaines choses qui ont été dites avec Monsieur AUGIS. Oui, sincèrement... Voilà, ce que j'ai dit à Monsieur AUGIS, oui, pas de problème, j'accepte de ne plus être Vice-Président, voilà, j'accepte. Je trouvais cela, je trouvais normal qu'en fait... Il y a peu de Maires qui ont accepté d'ailleurs. Je trouvais normal que Tours ait des places de Vice-Présidents, donc je l'ai accepté sans aucun problème. Je lui ai demandé, j'ai dit aujourd'hui, le gymnase, on avait 20 % à la charge de la Commune. Je lui ai dit, je lui ai demandé, j'ai dit : « j'aimerais que cela soit pris à 100 % ». Il m'a dit oui. Ce que je pouvais dire quand-même, c'est qu'il y a un gymnase qui est en construction à Parçay-Meslay, ils payent 30 %. Druyes, ils ont payé 6 %. On a la chance de ne rien payer. On gagne quasiment un million. Ce million je préfère le garder pour d'autres sections. Il y a d'autres sections qui ont des besoins. Aujourd'hui je n'en parlerai pas, mais, voilà, on en reparlera certainement en commission Finances. Voilà Monsieur ETESE. Donc, on va arrêter pour ce sujet, et puis on fera une commission sport, sûrement la semaine prochaine. Je vais voir avec Madame BAUMANN.

M. ETESE : Oui. Si vous permettez, concernant ce que vous dites, je pense qu'il faut considérer que dans une enveloppe budgétaire, on peut considérer une enveloppe budgétaire. Dans une enveloppe budgétaire il peut y avoir plusieurs possibilités. Il ne faut pas fermer les possibilités, à partir du moment où on a une enveloppe budgétaire. Donc, moi ce que je souhaite, c'est que la commission des sports étudie le type de gymnase, puisque cela n'est pas verrouillé, ce n'est pas...

M. le Maire : C'est verrouillé Monsieur ETESE.

M. ETESE : ... je vous dis, j'en ai discuté avec les conseillers métropolitains, dont certains sont intervenus en réunion métropolitaine. Aucun conseiller métropolitain, d'ailleurs, n'est intervenu pour dire qu'il ne fallait pas un gymnase de 22 sur 44.

M. le Maire : Non.

M. ETESE : Ils se sont tous interrogés sur le fait que le dimensionnement leur paraissait restrictif.

M. le Maire : Non, il y en a deux. Deux, c'est tout. Ils ne sont pas tous, ils sont à deux.

M. ETESE : Ils se sont interrogés en tous cas sur le fait que le dimensionnement leur paraissait restrictif à hauteur des différentes activités sportives. Après, j'ai entendu également, alors, là il faut que ce soit examiné également par la commission des sports, le fait que, par exemple, du

côté de la gymnastique, les gens nous expliquent que pour les compétitions de gymnastique, le 35 mètres est insuffisant. J'ai entendu des gens dire que pour le tir à l'arc, alors bon cela se discute tout cela...

M. le Maire : Il y a 70 mètres.

M. ETESSE : ... que pour le tir à l'arc, un gymnase de ...

M. le Maire : Oui, le tir à l'arc c'est 70 mètres, excusez-moi.

M. ETESSE : Non ! Non.

M. le Maire : On ne va pas faire un gymnase de 70 mètres. Moi, je peux demander, je peux demander un gymnase de 70 mètres ! On ne l'aura jamais Monsieur ETESSE !

M. ETESSE : Ne tournez pas les propos des autres en ridicule, Monsieur le Maire. Cela n'arrivera pas.

M. le Maire : Mais non, mais non ! Mais, il faut se rendre compte quand-même, le tir à l'arc c'est 70 mètres.

M. ETESSE : Je ne vous demande pas un gymnase de 70 mètres.

M. le Maire : Eh bien ?

M. ETESSE : Je pense qu'il faut avoir une discussion sur le fait que l'on puisse avoir dans la Commune avec un financement, et là, puisque l'enveloppe elle est l'enveloppe, que l'on puisse discuter du type d'équipement dont on a besoin pour maintenant, et également pour l'avenir. Parce que vous limitez, et c'est peut-être là qu'il y a une discussion, les choses au fait que vous avez, sans réunir, d'ailleurs, le Conseil, ni la commission des sports, réuni des associations dont on n'était pas...

M. le Maire : Enfin... j'en ai parlé à la commission des sports, ne dites pas que je n'en ai pas parlé ! Bon. Alors, vous n'étiez pas là.

M. ETESSE : Ecoutez, vous n'avez pas présenté de projet à la commission des sports !

M. le Maire : Vous n'étiez pas là, ce n'est pas votre faute. Je ne me permets pas de...

M. ETESSE : Non, vous n'avez pas présenté de projet à la commission des sports, ou alors montrez-moi le compte-rendu !

M. le Maire : On en a parlé en commission des sports Monsieur ETESSE.

M. ETESSE : Il y a eu un projet de présenté ?

Mme BAUMANN : Il y a eu... il en a parlé...

M. ETESSE : Non mais, est-ce qu'il y a eu un projet de présenté ?

Mme BAUMANN : ...un projet (inaudible). On en a parlé. Après, il y a Madame AK qui était responsable, à cette époque-là...

Mme AK : Il n'y a pas eu de projet de présenté !

Mme BAUMANN : Stéphanie, stop, tu permets que je finisse.

Mme AK : Oui.

Mme BAUMANN : A cette époque-là, c'était Madame AK la responsable des sports. Elle nous avait présenté... On en avait parlé, peut-être qu'il n'y avait pas eu de présentation de projet...

Mme AK : Oui, mais il n'y a pas eu de projet.

Mme BAUMANN : ... mais, on en avait parlé. Donc, là, maintenant, voilà, on va en reparler en commission sport, ok. Mais, moi, quand on me dit que, là, voilà, on va avoir un gymnase petit, machin, patin couffin, je veux bien, ça je l'entends. Ça, moi je l'entends tout à fait. Mais moi ce qui m'embête un peu, et cela va être ma question auprès de Monsieur DELETANG : comment cela se fait, en tant qu'ancien Maire, quand vous étiez en activité de Maire, pourquoi le gymnase n'a jamais été lancé, n'a pas abouti ? Parce que vous êtes quand même resté longtemps en tant que Maire sur la Commune. Pourquoi ce projet n'a pas abouti ?

M. DELETANG : Il n'a pas abouti parce que la Métropole a lancé, soi-disant des études, qui n'ont jamais abouti, effectivement, sur une étude sérieuse. On a fait des réunions, avec la Métropole...

Mme BAUMANN : Ok.

M. DELETANG : ... sur le terrain, pour étudier, cela Catherine ROTUREAU pourra vous en parler plus largement parce qu'elle s'est occupée du dossier, et on était parti sur une taille de 25 par 44 mètres, qui est la taille idéale en ce qui concerne la Commune, je m'excuse. Le minimum, pour moi, c'est 25 par 40. 25X35, c'est une salle qui est trop petite, qui ne sert à pas grand-chose. Mais, ça, vous en ferez l'expérience.

Mme BAUMANN : Non mais, ça on l'entend.

M. DELETANG : Vous en ferez l'expérience. Il ne faut pas..., ce n'est pas grave.

Mme BAUMANN : Ok, mais par contre...

M. DELETANG : Ce qui est dommage, parce que l'on est quand-même tombé dans la période du COVID et autre, et sur lequel il n'y a pas grand-chose qui s'est passé, mais ça, les gens, ils ont tendance à l'oublier aussi. Ce qui est dommage, c'est qu'aujourd'hui, quand les discussions sont reprises, et heureusement que Monsieur DAVIET est arrivé au pouvoir, parce que sinon, on n'aurait jamais rien eu ! Et heureusement qu'il a donné son accord à la Métropole pour ne pas être Vice-Président parce que, sinon, on n'aurait toujours pas le gymnase !

(Inaudible)

M. DELETANG : Ce qui est quand-même dommage, c'est qu'au niveau de la démocratie de ce Conseil Municipal, on n'ait absolument aucune discussion...

M. le Maire : Bon, allez, on arrête. On va arrêter, parce que...

M. DELETANG : Non, non, mais, je peux terminer de causer !

M. le Maire : Non, mais...

M. DELETANG : Il n'y a aucune discussion qui se passe...

M. le Maire : Non, mais...

M. DELETANG : il n'y a aucun projet qui est présenté ! Je peux causer ou pas ?

M. le Maire : Non mais, je vais vous répondre parce que...

M. DELETANG : Non, Monsieur DAVIET, je peux causer ou pas ?

M. le Maire : Je peux vous répondre à ce que vous avez dit quand-même.

M. DELETANG : Je termine, je termine !

M. le Maire : Allez-y, terminez.

M. DELETANG : Oui, c'est la moindre des choses ! Vous répondrez après. Il n'y a aucun projet qui est présenté sérieusement ! On présente l'ALSH, c'est un peu...machin. Le financement, c'est le grand aléatoire. On présente un petit tout comme ça, et puis voilà, ça se passe comme ça, c'est bien...

M. le Maire : Alors, je voudrais vous répondre pour l'ALSH. J'ai convoqué un architecte un soir, qui venait de Paris. Vous étiez là ?

M. DELETANG : Non.

M. le Maire : Non ! Vous n'étiez pas venu. Vous n'êtes pas venu. C'est vous qui l'avez demandé !

M. DELETANG : Quelle commission ?

M. le Maire : L'architecte...

M. DELETANG : Parce que vos commissions, on peut en parler !

M. le Maire : Non, mais bien sûr...

M. DELETANG : Elles sont d'un intérêt extrême !...

M. DRUELLE : On arrête.

M. DELETANG : ... Ça dure une minute...

M. le Maire : Allez... Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. ETESSE : Je voudrais juste donner une information...

M. DELETANG : ..., et il n'y a rien de distribué, ...

M. ETESSE : ... juste donner une information...

M. DELETANG : ... aucun document, rien du tout !

M. ETESSE : ... juste donner une information à Madame BAUMANN.

M. DELETANG : Ce n'est pas possible !

M. BIZET : Pour l'enregistrement, est-ce que chacun peut parler les uns après les autres, s'il-vous-plait ?

M. ETESSE : Oui, alors, je voudrais donner une précision à Madame BAUMANN, parce qu'elle a posé, à mon avis, les choses de la bonne manière. C'est-à-dire que l'on peut examiner les choses. Moi, mon but il est là. Pour qu'il y ait une étude véritable. Quand on prend, par exemple, les mètres carré, si on prévoit 1.300...euh, je ne sais plus combien c'est dans le...

M. le Maire : 1.350 m².

M. ETESSE : ... 1.350 m². 22 sur 44, cela fait 1.100 m². Sauf à me tromper, Monsieur GOURDON, qui aime bien les chiffres ? Ça fait 1.100 m². Donc, il y a possibilité de discuter.

M. le Maire : On peut peut-être, on peut peut-être...

M. ETESSE : Moi, c'est ça mon but ! Mon but, ce n'est pas, entre guillemets, de vous mettre en cause, ...

M. le Maire : ... supprimer... on peut peut-être, Monsieur ETESSE..., Monsieur ETESSE...

M. ETESSE : ... mon but c'est de discuter sur les dimensions d'une salle qui pourrait être utile à tous.

M. le Maire : ... Monsieur ETESSE, on peut peut-être supprimer des salles de réunion. Voilà. Donc, il ne faut pas, aujourd'hui, s'emporter, mais le projet, aujourd'hui, il est quasiment ficelé. Mais, ensuite, on peut certainement, je vais les voir, rapidement, on peut peut-être, revoir, annuler, certaines salles.

M. ETESSE : Moi je souhaite que ce soit, comment dire, étudié en ce sens-là.

M. le Maire : Aujourd'hui, si je me bats pour le gymnase, ce n'est pas pour moi Monsieur ETESSE, c'est pour nos écoles. Ce n'est pas pour moi.

M. ETESSE : Moi non plus Monsieur DAVIET, je suis trop âgé pour aller faire de la compétition comme j'ai fait dans ma jeunesse.

M. le Maire : Oui, moi aussi. En fait, tout ce que je fais aujourd'hui, sincèrement, ce n'est pas pour moi.

M. ROBIN : Il y a une chose quand-même qui m'interpelle. Peut-être que le gymnase ne va pas être assez grand, mais on peut peut-être modifier, comme tu as dit. Mais, il y a une chose qui m'interpelle, c'est le financement. Le financement, avant la fameuse place que tu as laissée, on a quand-même 20 %, ce qui représente environ un million d'euro, ce n'est quand-même pas une bricole pour la Commune. Alors, même si le gymnase il n'est pas tout à fait comme il faudrait, un million d'euro, pour Chanceaux, c'est quand-même énorme. Alors, on pourra peut-être le modifier suivant les possibilités, mais, aujourd'hui, avançons ! Quand-même ! Un gymnase, à Chanceaux, depuis le temps qu'on en voulait un. Il arrive, financé, en totalité, quand-même.

M. PIGEON : En 2021, ...

M. ROBIN : Partons dans le même sens, tous ! Soyons enfin d'accord !

M. ETESSE : A condition qu'il y ait une discussion Jean-Philippe. Parce que s'il n'y a pas de discussion, que cela tombe d'en haut, que le Conseil ne sert à rien, et que l'on n'a pas de commission des sports, c'est quand-même un peu dommageable.

M. ROBIN : Oui mais, apparemment...

M. PIGEON : En 2021, il devait déjà être financé à 100 % le gymnase, donc...

M. le Maire : Non, ce n'est pas vrai Monsieur... Ecoutez, ne dites pas... Ce n'est pas vrai ! Vous voulez que je vous montre ? Venez me voir, je vous montrerai les papiers. Il y a 20 % qui étaient à la charge de la Commune ! Alors ne dites pas n'importe quoi aujourd'hui !

M. PIGEON : Bien, je ressortirai le PV de Conseil.

M. le Maire : Sincèrement, Monsieur PIGEON, ne dites pas n'importe quoi.

M. PIGEON : Je ressortirai le PV de Conseil.

M. ROBIN : Non mais là, on peut faire des polémiques les uns contre les autres, mais il y a une chose qui est sûre, aujourd'hui je pense que l'on est tous autour de la table, on est pour notre Commune. On a un gymnase qui ne va pas nous coûter...

Mme DALONNEAU : Un centime.

M. ROBIN : ... un centime. Avançons ! Que l'on soit en majorité ou contre, avançons !

M. ETESSE : Oui mais, Jean-Philippe...

M. ROBIN : C'est pour ceux qui arrivent après nous.

M. ETESSE : ... il y a une chose que tu dis et qui est exacte. Je pense que l'on peut arriver à une position unanime. D'ailleurs, aussi bien ici qu'à la Métropole. Je pense que l'on peut arriver à une position unanime. Ce serait dommage de ne pas y arriver, parce que je pense qu'avec les mêmes

moyens, on peut avoir, entre guillemets, le moyen de satisfaire tout le monde. C'est en cela que je me suis adressé à Monsieur le Maire. Et c'est ça l'étude que je propose. A un moment donné, mettons-nous autour de la table, et essayons d'avancer, sur ce point précis ; je ne parle pas d'opposition ou de majorité, chacun a ses positions, ça ce n'est pas le problème ; je parle de l'équipement, et je parle de la Commune, aujourd'hui et demain. Et je pense que l'on peut arriver à l'unanimité. Et si on y arrive, on aura fait une chose bien. Si, par contre, bon, on s'emballe sans avoir étudié jusqu'au bout la question, désolé, mais cela ne pourra pas marcher.

M. ROBIN : Non parce que là aujourd'hui, on est tous autour... Aujourd'hui on est tous là. Il faut bien s'imaginer une chose, que le gymnase, tu as dit quelque chose de complètement vrai, ce n'est ni toi, ni moi, à notre âge, qui vont s'en servir. Mais il faut penser à nos jeunes qui arrivent, il faut qu'on leur laisse quelque chose qui ait une utilité. Et je pense que c'est une belle utilité pour la Commune. Avançons dans ce sens-là.

M. le Maire : Donc il y aura une commission sport la semaine prochaine. Je n'ai pas la date, je vais voir avec Madame BAUMANN. Voilà. Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée. A bientôt.

M. Le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19h04.

Secrétaire de séance,

Mme Christine BERENGUER



M. Gérard DAVIET